10292 - Il entend et ne répond pas

question

Comment doit juger celui qui entend l'appel à la prière, l'annonce de l'imminence du début de la prière et la prière elle-même et n'y répond pas ? Comment doit-on juger celui qui n'accomplit pas la prière du vendredi ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

La prière de celui qui entend et ne répond pas est invalide, à moins qu'il ne soit excusable. Il s'agit d'indiquer que sa prière est incomplète et qu'il commet un péché en ne participant pas à la prière collective. A ce propos Ibn Massoud (P.A.a) a dit : Seul un hypocrite avéré s'abstient d'y participer (rapporté par Mouslim,654) Le refus de répondre à l'appel du muezzin traduit la faiblesse de la foi et un manque de religiosité, une négligence de la récompense et l'abandon des maisons d'Allah.

Quant à celui qui n'accomplit que la prière du vendredi, certains ulémas le jugent mécréant en l'assimilant à celui qui a totalement abandonné la prière puisqu'il n'accomplit que 1/ 36 prières à faire par semaine. Aussi est-il bien assimilable à celui qui abandonné la prière. Ceci est aussi l'avis de cheikh Abd al-Aziz ibn Baz et cheikh ibn Outhaymine (puisse Allah leur accorder Sa miséricorde) D'autres ulémas disent qu'ils n'est pas mécréant , mais il a commis un péché plus grave que la pratique de l'usure, l'adultère, le vol, la consommation de boissons alcoolisées et d'autres